Madame, Monsieur,

L'Amicale des Anciens et Amis du Lycée Saint-Louis Sainte-Barbe qui se dénomme dorénavant :

## Ensemble Scolaire La Salle Saint-Etienne

Edite sous le titre « La Colline » un bulletin qui paraît deux ou trois fois par an. Ce dernier relate la vie de l'Ensemble Scolaire, de l'Association des Anciens et Amis du Lycée et des Entreprises Partenaires.

Cette revue est financée d'une part grâce aux cotisations de ses membres et d'autre part grâce aux dons généreux d'entreprises Partenaires.

Il est indispensable de participer au financement des projets étudiants, d'épauler financièrement les élèves en difficulté, de favoriser la réalisation de projets des associations liées à l'ensemble scolaire.

Par ailleurs, nous organisons des évènements festifs, culturels et humanitaires.

Les résultats significatifs des élèves aux examens assurent la renommée de l'Ensemble Scolaire, l'impact qui en découle joue un rôle majeur dans la vie économique de notre territoire ligérien.

Nous sollicitons votre générosité afin que cette revue, outil indispensable de liens, puisse continuer à paraître.

Vous remerciant de l'accueil et de l'attention que vous apporterez à notre démarche, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de nos sentiments dévoués.

**Alain SOWA Président** (promo 1972)

# BON DE SOUTIEN « LA COLLINE »

Merci de renvoyer ce bon de soutien accompagné de votre participation à :
Association des Anciens et Amis du Lycée Sainte-Barbe – 10, rue Franklin – 42028 Saint-Etienne Cedex 1

### JE FAIS UN DON DE : (par chèque à l'ordre de : La Fondation de La Salle)

☐ 150 € ☐ 210 € ☐ 300 € ☐ 420 € ☐ 900 €

☐ Autres montants : ……..€

**Quelle déduction fiscale pour votre don ?**

- Les dons effectués par une entreprise à La Fondation de La Salle ouvrent droit à une réduction d'impôts sur les sociétés ou d'impôts sur le revenu (BIC, BNC,BA) égale à 60% du don dans la limite de 0.5% du CA H.T. Si le don effectué par l'entreprise excède ce plafond, elle peut reporter le reliquat de réduction sur les cinq années suivantes.
- Pour les particuliers, ce don permet une réduction d'impôt sur le revenu (IR) de 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou une réduction d'impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) de 75% du montant du don dans la limite de 45 K€.
- Pour recevoir un reçu fiscal, veuillez compléter les informations au dos de ce bon.

## *NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN !*

Association des Anciens et Amis du Lycée Sainte-Barbe
10 Rue Franklin – 42028 Saint-Etienne Cedex 1
Tél : 04.77.43.54.30 – Fax : 04.77.43.54.49
www.aaa.saintebarbe.free.fr

**Informations concernant le souscripteur :**

*BON DE SOUTIEN*
*Pour la parution du bulletin*
*« LA COLLINE »*

**Afin de pouvoir vous renvoyer un reçu fiscal, merci de bien vouloir compléter les informations ci-dessous.**

**Nom :**……

**Prénom :**……

**Société :**……

**Adresse :**……

……

**CP:**…… **Ville :**……

**e-mail :**……